



Nous ne laisserons pas torpiller l'accord "intermittents" du 28 avril!

La ministre de la culture a présidé mercredi 18 mai le Conseil national des Professions du Spectacle, avec comme ordre du jour les questions d'emploi et la mise en œuvre de l'accord du 28 avril sur l'assurance chômage des artistes et techniciens intermittents du spectacle.

La Cgt a porté la question essentielle de la politique culturelle de l'Etat et des collectivités, et donc la question des budgets. Si certains crédits ont été débloqués, d'autres sont gelés comme ceux des théâtres nationaux, tandis que les moyens de France télévisions et Radio France ne sont pas à la hauteur de leurs missions. Nous avons dénoncé les coupes drastiques opérées par de nombreux départements, des régions, majoritairement à droite mais pas uniquement.

Nous avons dénoncé la rédaction de l'article 11A de la Loi Création Architecture Patrimoine, qui instaure le travail gratuit entre artistes professionnels et d'autres non rémunérés. La ministre attend le retour de la mission confiée à M. Maurin, sur le décret d'application en parallèle à la rédaction définitive de l'article. Nous continuons à dénoncer le travail gratuit !

L'accord que nous avons signé le 28 avril a fait l'objet de beaucoup de discussions! Le comité d'experts n'a pas rendu son avis, il attend quelques précisions qui seront apportées par un avenant le 23 mai. Le comité pourra donc rendre un avis le 24 mai.

Du fait de la lettre de cadrage Medef et compagnie et en raison du probable report du régime général après le 1er juillet, les nuages s'amoncellent autour de notre accord. Nous prévenons le gouvernement qu'il ne doit y avoir aucun retard dans la mise en œuvre intégrale de notre accord au 1er juillet, c'est à dire au début des festivals d'été!

Les professionnels du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel sont mobilisés autant pour le retrait de la loi Travail que pour l'application de notre accord du 28 avril !

**Nous l'exprimerons à l'occasion d'un rassemblement devant la cérémonie des Molières
lundi 23 à 19h au théâtre des Folies Bergères.**

#LoiTravailNonMerci #ApplicationDeLAccordDu28Avril #TravailGratuitNonMerci

Paris, le 19/05/2016.

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - www.fnsac-cgt.com - cgtspectacle@fnsac-cgt.com